

# **SUR UN EMBALLEMENT MÉDIATIQUE L'ATTENTAT DU 6 AVRIL 1994 CONTRE LE PRÉSIDENT HABYARIMANA : COMMENT LA PRESSE FRANÇAISE A FAIT DIRE À UN RAPPORT D'EXPERTISE CE QU'IL NE DISAIT PAS**

*Par Claudine Vidal<sup>1</sup>*

## **Abstract**

Le 10 janvier 2012, les juges Trévidic et Poux présentèrent, au palais de justice à Paris, un rapport d'expertise balistique concernant l'attentat du 8 avril 1994 contre l'avion du président Juvénal Habyarimana. La présentation se fit à huis clos devant les seules parties, le rapport était couvert par l'instruction. La presse française réagit immédiatement, et de façon quasi-unanime, en tirant des conclusions définitives sur l'identité des commanditaires de l'attentat à partir d'un rapport que les journalistes n'avaient pas pu lire. Or, le rapport ne procède à aucune affirmation de cette sorte.

Il s'agit d'analyser cet emballement médiatique et d'en comprendre les ressorts. Certains tiennent à l'influence exercée par des groupes de pression dénonçant l'implication effective de la politique française dans le génocide des Rwandais tutsis. D'autres relèvent de contraintes spécifiques pesant sur le métier de journaliste, notamment celle de l'urgence.

## **1. INTRODUCTION**

L'attentat commis dans la soirée du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana fut suivi quelques heures plus tard par la reprise de la guerre entre les troupes du Front patriotique rwandais (FPR) et les Forces armées rwandaises (FAR) ainsi que par des massacres ciblant des Tutsis et des personnalités hutues opposées à l'extrémisme ethniste. Une faction de militaires et de politiciens profita de la situation chaotique pour s'emparer du pouvoir et mettre en œuvre le génocide des Tutsis. Le FPR remporta la victoire le 19 juillet.

Depuis 1994, la désignation des commanditaires de l'attentat a suscité force controverses et connu des rebondissements politico-judiciaires hautement médiatisés dont le dernier en date fut la présentation d'un rapport d'expertise balistique qui eut lieu le 10 janvier 2012, au palais de justice de

---

<sup>1</sup> Je remercie vivement Agnès Chauveau, historienne de la presse et directrice de l'école de journalisme de Sciences Po, de m'avoir permis d'utiliser sa communication à la conférence de la Paris School of International Affairs-PSIA (23 mars dernier). Elle portait sur les logiques politiques et médiatiques à l'œuvre dans les réactions de la presse française à la présentation du rapport d'expertise balistique présenté par les juges Trévidic et Poux. Je ne m'en suis pas privée et ai relu, grâce à elle, l'article fondateur de Marc Bloch, sur les fausses nouvelles de guerre. L'ouvrage de C. LEMIEUX, *Mauvaise presse*, Paris, Métailié, 2000, a été un recours constant, notamment le chapitre 3 « Fautes journalistiques en train de se faire ». Il va de soi qu'il ne s'agit pas de faire la leçon aux journalistes, pas plus ici que dans le travail de Lemieux, mais de s'essayer à comprendre une situation précise.

Paris. Cette présentation déclencha, en France, un singulier phénomène médiatique : les journalistes de la presse nationale furent quasiment unanimes, dans leurs articles, à extrapoler une version partisane des conclusions d'un rapport qu'ils n'avaient pas lu. D'où vient que des professionnels dont le métier est de publier des informations vérifiées aient été entraînés à produire un tel récit ? Certes, une analyse des contraintes actuelles qui pèsent sur le travail du journaliste rapportées précisément à cet épisode devrait être éclairante. Cependant ces contraintes (dont notamment la hâte éditoriale particulièrement exacerbée dans cette circonstance) ne suffisent pas à faire comprendre le caractère engagé des récits concernant la présentation du rapport d'expertise. Il faut encore les situer dans le contexte historique créé par les dix-huit années de controverses passionnées qui ont entouré l'énigme de l'attentat. Nous retiendrons de ce contexte trois éléments qui, selon nous, ont été déterminants : le long silence judiciaire ayant suivi l'attentat, la guerre froide politico-judiciaire entre la France et le Rwanda, la construction et la permanence d'une thèse affirmant la complicité active de la France dans le génocide tutsi, thèse défendue par des associations militantes, des écrivains, des journalistes.

## 2. UN LONG SILENCE JUDICIAIRE

Paradoxalement, alors que l'attentat était un élément essentiel à l'histoire du génocide, aucune enquête judiciaire ne fut rendue publique avant 2006 (date où furent officiellement dévoilées les conclusions du juge Bruguière) : durant douze ans, seules des recherches officieuses tentèrent d'en désigner les commanditaires. Pourtant, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait immédiatement réclamé des informations (7 avril, puis 21 avril), le Conseil des ministres belge demanda à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de procéder à une enquête (12 avril), le rapporteur de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, René Degni Segui, préconisa une commission d'enquête sur l'attentat (28 juin) ainsi que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le 13 juin. Non seulement les requêtes de ces instances restèrent vaines mais, en 1997, la procureure du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), Louise Harbour, enjoignit à l'enquêteur Michael Hourigan, de mettre fin à ses investigations sur l'attentat<sup>2</sup>. Par ailleurs, le gouvernement rwandais n'a jamais voulu que soit engagée une enquête internationale pas plus qu'il n'entreprit de mener lui-même des recherches. En France, une « Mission d'information sur les opérations militaires menées au Rwanda par la France, d'autres pays et l'ONU entre 1990 et 1994 », mise en place le 3 mars 1998 par la Commission de la Défense nationale et la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, consacra un chapitre de son rapport à l'attentat examinant plusieurs

---

<sup>2</sup> L'enquêteur organisa la « fuite » de son rapport dans un journal canadien : S. EDWARDS, « 'Explosive' leak on Rwanda genocide », *National Post*, March 01, 2000.

hypothèses sur les commanditaires possibles mais sans en retenir aucune, faute d'éléments probants.

Dès 1994, des journalistes entreprirent des recherches, rencontrèrent des témoins, reconstituèrent des scénarios, défendirent la crédibilité de leurs versions. Pour certains, la responsabilité d'extrémistes hutus n'était pas douteuse ; d'autres accusèrent Paul Kagame, le leader du FPR. Des milieux associatifs, dont beaucoup d'acteurs étaient eux-mêmes journalistes, relayaient ces théories sur le ton de l'évidence.

Finalement, la première enquête judiciaire fut ouverte en mars 1998 par le juge Bruguière, chargé d'instruire les plaintes des familles de l'équipage français tué dans l'attentat. Six ans plus tard, *Le Monde* révélait que son rapport (daté du 30 janvier 2004) mettait en cause Paul Kagamé<sup>3</sup>. Ces révélations officieuses, paraissant dix ans après le génocide, attisèrent encore les polémiques. Pour leur part, les autorités rwandaises annoncèrent que serait constituée une commission d'enquête dont les membres devraient « rassembler les preuves de l'implication de la France dans le génocide ».

### **3. LA GUERRE FROIDE DIPLOMATICO-JUDICIAIRE ENTRE LA FRANCE ET LE RWANDA**

Lorsque le FPR attaqua le Rwanda en octobre 1990, la France, alliée du président Habyarimana, lui fit la guerre au sens militaire du terme et contint efficacement son avancée notamment en février 1993. Après la victoire du FPR, un climat de guerre froide s'installa entre les deux pays. Les nouvelles autorités rwandaises voulaient obtenir de la France qu'elle reconnaisse ses responsabilités politiques dans le génocide et entreprenne une démarche publique de repentance. Il n'y eut rien de tel. Après les « révélations » du *Monde* en 2004, les deux États maintinrent le statu quo durant deux ans et demi. L'enquête du juge Bruguière, bien qu'achevée, n'était pas rendue publique, quant aux travaux de la commission d'enquête rwandaise, ils demeuraient inédits. Cette trêve judiciaire fut rompue le 17 novembre 2006 lorsque le juge Bruguière transmit au parquet une ordonnance où il recommandait des poursuites contre le président Kagamé devant le TPIR et l'arrestation de 9 membres de son entourage, ces derniers devant être jugés en France. La riposte du Rwanda fut d'ordre judiciaire autant que diplomatique. Judiciaire : le 15 novembre, la commission d'enquête remettait son rapport au président Kagamé<sup>4</sup>. Diplomatique : le 24 novembre, Kigali rompait les

---

<sup>3</sup> S. SMITH, « L'enquête sur l'attentat qui fit basculer le Rwanda dans le génocide », *Le Monde*, 10 mars 2004.

<sup>4</sup> République du Rwanda, Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'Etat français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, *Rapport*, Kigali, 15 novembre 2007. Le document est connu sous le nom de « Rapport Mucyo », du nom du Président de la Commission. Ce dernier assura au cours d'un entretien donné à la Rwanda News Agency que la Commission disposait de « preuves permettant de déférer de hauts responsables français devant la justice internationale ». *Congo Tribune*, 22 déc. 2006. Le rapport fut publié le 5 août 2008.

relations avec la France après que, deux jours auparavant, des milliers de manifestants aient défilé dans la capitale et brandi des pancartes affichant France=arrogance, ou encore Les Français=les Interahamwe<sup>5</sup>.

Hormis, en août 2008, la publication du « rapport Mucyo » accusant la France d'avoir, entre autres, entraîné des génocidaires hutus, rien ne se passa durant deux ans jusqu'à ce que survienne un nouvel épisode politico-judiciaire hautement médiatisé. Rose Kabuye, l'un des membres de l'entourage de Kagame visés par l'ordonnance du juge Bruguière, est arrêtée le 9 novembre 2008 en Allemagne, extradée en France, mise en examen le 18 novembre, puis relâchée le lendemain tout en restant sous contrôle judiciaire. Cet événement relança l'instruction désormais menée par le juge Trévidic et permit de réduire la tension. Il résultait en effet de démarches longues et complexes, engagées haut plus au niveau des deux États<sup>6</sup>. Les relations diplomatiques furent rétablies fin 2009, un nouvel ambassadeur français accrédité le 15 janvier 2010.

Le 16 avril 2007, cinq mois après l'ordonnance du juge Bruguière, le gouvernement rwandais nomma un « comité indépendant d'experts », placé sous la présidence de Jean Mutsinzi (ancien président de la Cour suprême) et chargé d'enquêter sur l'attentat du 6 avril. Le « rapport Mutsinzi » (téléchargeable sur internet<sup>7</sup>), publié le 11 janvier 2010 par le gouvernement, concluait que les forces armées rwandaises étaient responsables de l'attentat<sup>8</sup>.

Deux ans plus tard, le 10 janvier 2012, les juges Poux et Trévidic présentèrent un rapport d'expertise balistique rédigé par six experts. Sans cette brève relation historique rappelant que, depuis 1994, l'élucidation de l'attentat a régulièrement suscité l'énergie associative et attiré le journalisme d'investigation, intérêt ravivé par les épisodes de la guerre politico-judiciaire, déclenchée en 2004, le phénomène médiatique qui a suivi la présentation de l'expertise serait difficile à analyser.

Comment comprendre en effet que la presse hexagonale (y compris l'AFP) a repris de manière aussi unanime et sans examen critique les déclarations des avocats du FPR, les ont immédiatement admises comme un discours de vérité ?

#### 4. L'EMBALLLEMENT MÉDIATIQUE DU 10 ET 11 JANVIER 2012

<sup>5</sup> MUNYANEZA, J., « Anti-France protests rock Kigali », *New Times*, 23 nov. 2006. Le terme *Interahamwe*, qui désignait une milice particulière, a fini par signifier « génocidaires ».

<sup>6</sup> SMOLAR, P., « Rose, le joker de Kigali », *Le Monde*, 6 mai 2009.

<sup>7</sup> Le rapport en français, en anglais et en kinyarwanda se trouve sur <http://mutsinzireport.com>.

<sup>8</sup> République du Rwanda, Comité indépendant d'experts chargé de l'enquête sur le crash du 06/04/1994 de l'avion Falcon 50 immatriculé 9XR-NN, *Rapport d'enquête sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 06/04/1994 de l'avion Falcon 50 n° 9XR-NN*, 20 avril 2009, Kigali. Pour une lecture critique du rapport, voir REYNTJENS, F., « Une enquête faussée sur un événement majeur. Analyse du rapport Mutsinzi sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais », *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2009-2010*.

L'après-midi du mardi 10 janvier, les juges Trévidic et Poux ont donc présenté au palais de justice de Paris un rapport d'expertise balistique rédigé par six experts. La présentation, commencée à 14 heures, se termina à 18 heures. Sans entrer dans le détail des conclusions du rapport, les experts ont estimé que, selon eux, le lieu des tirs qui ont abattu l'avion n'était pas celui qu'avait déterminé la précédente instruction du juge Bruguière, soit le site dit de Masaka, mais « probablement » une position située sur le « site de Kanombe ». Précisons encore qu'aucune des conclusions de l'expertise ne concernait l'identité des auteurs de l'attentat.

Le rapport, communiqué à huis clos devant les seules parties, n'avait, en principe, été adressé, en France, à personne d'autre que les avocats. Ceux de la partie rwandaise (Paul Kagame et les membres du FPR mis en cause par le juge Bruguière) en profitèrent pour livrer, dans la soirée, des commentaires à chaud : il s'agissait d' « une journée historique » car leurs clients « qui ont été injustement accusés et poursuivis pendant des années, se trouvent confortés dans leurs positions ». Une déclaration du gouvernement rwandais affirmait le même jour : « Il est maintenant clair pour tout le monde que le crash de l'avion était un coup d'État accompli par des éléments Hutus extrémistes et leurs conseillers qui contrôlaient le camp Kanombe (traduit par nous) »<sup>9</sup>. Le lendemain, à 11 heures, les avocats du FPR donnèrent une conférence de presse (préparée par un document envoyé aux rédactions) où ils attaquèrent violemment l'enquête menée par le juge Bruguière, qualifiée de manipulation, ainsi que tous ceux considérés en avoir été partie prenante. Ils évoquaient le dépôt d'une plainte pour « tentative d'escroquerie au jugement en bande organisée »<sup>10</sup>.

Une partie de la presse française n'attendit pas la conférence publique des avocats pour leur emboîter le pas. Le jour même de la présentation, soit le 10 janvier, des journalistes reprirent l'essentiel de leur réquisitoire sans tenir compte du fait que ce discours d'avocats était nécessairement engagé. Les plus pressés furent *Le nouvel observateur.com* qui sortit les « révélations » à 16 h 33, soit deux heures avant la fin de la présentation<sup>11</sup>, et *Le Point.fr* qui enchaîna à 17 h 53<sup>12</sup>. L'AFP, à 19 h 36, titrait : « Attentat Habyarimana : un

---

<sup>9</sup> KARUHANGA, J., KAGIRE, E., « Habyarimana'skilling a coup d'état-report », *New Times*, 11 janvier 2012.

<sup>10</sup> Mes Maingain et Forster, Conférence de presse. *Rwanda-Attaque contre l'avion présidentiel, le 6 avril 1994*, mercredi 11 janvier 2012, contact :maingain.forster@gmail.com

<sup>11</sup> BOLTANSKI, C., « L'attaque de l'avion qui a coûté la vie au président Habyarimana pourrait ne pas avoir été commise par les tutsis », *Le nouvel observateur.com*, 10 janvier 2012.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20120110.OBS8446/info-obs-rwanda-revelations-sur-l-attentat-qui-a-declenche-le-genocide.html>

<sup>12</sup> ZEMOURI, A., « L'enquête du juge Bruguière sur le Rwanda annihilée », *Le Point.fr*, 10 janvier 2012

[http://www.lepoint.fr/societe/l-enquete-du-juge-bruguiere-sur-le-rwanda-annihilee-10-01-2012-1417411\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/l-enquete-du-juge-bruguiere-sur-le-rwanda-annihilee-10-01-2012-1417411_23.php)

rapport d'expertise exonère les proches de Kagame (avocat) »<sup>13</sup> ; on notera que si la dépêche mentionne la source, elle s'abstient de préciser que le rapport n'est pas consultable par des observateurs objectifs, dont la presse. *Le Figaro.fr*, à 21 heures 04, sous-titre sur le « rapport qui met fin à des années de flou »<sup>14</sup>.

Les quotidiens du 11 janvier ne furent pas en reste. *Libération* consacra les deux tiers de sa une à un placard noir où sautait aux yeux « Génocide rwandais » en rouge suivi de « Irréfutable » en blanc, ces deux incrustations en caractères géants surmontant un cliché de squelette au bas duquel une inscription en blanc : « Le rapport du juge Trévidic confirme que l'avion du président Habyarimana a été abattu par des extrémistes hutus. Et pulvérise, après dix-huit ans, les thèses négationnistes »<sup>15</sup>. Un éditorial et plusieurs articles développaient la une sur trois pages. *La-Croix.com*, reprenant la dépêche de l'AFP, titrait « Génocide rwandais : un rapport dément la thèse d'un attentat tutsi »<sup>16</sup> ; *Ouest-France.fr* reprenait également l'AFP : « Génocide Rwandais. Un rapport d'expertise exonère les Tutsis »<sup>17</sup>. *Le Monde.fr* intitulait son éditorial (mis à jour à 12 h 10) « Rwanda : une vérité qui dérange en France »<sup>18</sup>. Enfin, le 12 janvier dans *Politis.fr*, Denis Sieffert titrait son blog « Rwanda, un rapport décisif »<sup>19</sup>. Il n'y eut que *Marianne2.fr* pour tempérer le climat d'évidence en développant son titre « Rwanda : le rapport Trévidic ne clôt pas le dossier »<sup>20</sup>.

Ainsi, durant plusieurs jours, l'unanimité des réactions médiatiques à l'égard du contenu d'un rapport que les journalistes n'avaient pas lu a été sidérante. Encore, n'ont été retenus ici que les titres et les articles des principaux journaux hexagonaux, à quoi il faudrait ajouter les émissions de radio, notamment à France-Culture, France-Inter et RFI. En outre, des blogs, émanant de journalistes et de non-journalistes, apportaient un fidèle écho aux convictions de la presse imprimée.

<sup>13</sup> On peut lire cette dépêche sur

[www.romandie.com/news/n/\\_Attentat\\_Habyarimana\\_un\\_rapport\\_d\\_expertise\\_exonere\\_les\\_proches\\_de\\_Kagame\\_100120121901.asp](http://www.romandie.com/news/n/_Attentat_Habyarimana_un_rapport_d_expertise_exonere_les_proches_de_Kagame_100120121901.asp)

<sup>14</sup> BERTHEMET, T., « Selon la justice française, des extrémistes hutus ont abattu l'avion présidentiel en 1994 », *Le Figaro.fr*, 10 janvier 2012.

<http://www.lefigaro.fr/international/2012/01/10/01003-20120110ARTFIG00667-rwanda-le-rapport-qui-met-fin-a-des-annees-de-flou.php>

<sup>15</sup> Le 2 avril dernier, à la suite d'une assemblée générale du journal, l'équipe de *Libération* publia une liste de griefs à l'encontre de la direction. Parmi ceux-ci : « des Unes raccoleuses ».

[www.scribd.com/doc/87810597/Communique-de-l-equipe-de-Liberation-02-04-2012](http://www.scribd.com/doc/87810597/Communique-de-l-equipe-de-Liberation-02-04-2012)

<sup>16</sup> [http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Genocide-rwandais-un-rapport-dement-la-these-d-un-attentat-tutsi-\\_NG\\_-2012-01-11-756494](http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Genocide-rwandais-un-rapport-dement-la-these-d-un-attentat-tutsi-_NG_-2012-01-11-756494)

<sup>17</sup> [http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet\\_-Genocide-Rwandais.-Un-rapport-d-expertise-exonere-les-Tutsis\\_39382-2030863\\_actu.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-Genocide-Rwandais.-Un-rapport-d-expertise-exonere-les-Tutsis_39382-2030863_actu.Htm)

<sup>18</sup> [http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2012/01/11/rwanda-une-verite-qui-derange-en-france\\_1628208\\_3212.html#ens\\_id=1265770](http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2012/01/11/rwanda-une-verite-qui-derange-en-france_1628208_3212.html#ens_id=1265770)

<sup>19</sup> <http://www.politis.fr/Rwanda-un-rapport-decisif,16705.html>

<sup>20</sup> [http://www.marianne2.fr/Rwanda-le-rapport-Trevidic-ne-clot-pas-le-dossier\\_a214378.html](http://www.marianne2.fr/Rwanda-le-rapport-Trevidic-ne-clot-pas-le-dossier_a214378.html)

Quelles que soient leurs différences formelles – ils sont plus ou moins longs, procèdent ou non à des rappels historiques, font intervenir ou non des commentateurs – il est possible de composer, à partir de leurs propres mots, le récit-type commun à ces articles.

L'expertise aurait *mis fin à des années de flou* (*Figaro*, 10.01) et de manipulation, apporté la démonstration d'une *vérité scientifique* (*Monde*, 12.01) à la *très grande portée historique et diplomatique* (*Monde*, 11.01), pour tout dire, opéré *un basculement de l'histoire*. Véritable *tsunami judiciaire*, ce *rapport décisif* (*Politis*, 12.01, *Libération*, 10.01) réduisait à néant les mystifications de Bruguière et Cie, en établissant *sans aucun doute possible* (*Libération* 11.01) que les missiles avaient été tirés *à partir du camp militaire de Kanombe*. L'expertise incriminait à *coup sûr* des extrémistes hutus dont la culpabilité était qualifiée d'*irréfutable* (*Libération*, 11.01) et *mettait donc hors de cause le FPR* (*Le Point*, 10.01). Enfin, était apportée la preuve *d'un génocide minutieusement préparé sous l'œil attentif de Paris* (*Libération*, 11 janvier), consacrant un *fait historique* avéré et permettant de *balayer les thèses négationnistes* (*Ouest-France*, 11.01). En effet, l'expertise met en lumière *l'histoire d'une manipulation* (*Libération*, 11.01) et suite à sa présentation *des experts, des journalistes et des responsables français ont dû se sentir mal à l'aise* (*Libération*, 11.01).

Il faut rappeler qu'au moment où les journalistes écrivent, dans ces journées du 10, 11 et 12 janvier, d'une part ils n'ont pas lu le rapport, couvert par le secret de l'instruction, d'autre part les juges n'ont rendu aucune conclusion sur l'identité des commanditaires de l'attentat. Ceci aurait pu inciter les rédacteurs à une prudence somme toute déontologique (à commencer par ceux de l'AFP qui s'en tiennent à rapporter la réaction de Kigali et la déclaration des avocats des Rwandais inculpés). Au lieu de quoi, ils ont développé, quasi unanimement et sans prendre de distance, un discours de certitude associé à la dénonciation en tant que manipulateurs, voire négationnistes, de ceux qui n'y adhèrent pas ou se montrent sceptiques.

Quelques jours plus tard, le rapport, comportant plus de 300 pages, « fuitait » sur le net. Le but de l'expertise était de déterminer le lieu de provenance des tirs ainsi que la nature des missiles mis en œuvre, mais en aucun cas de désigner les auteurs de l'attentat. Or, sur le premier point, il se prononce sur le « site de Kanombe » et non « le camp militaire de Kanombe » sans exclure que la mise en œuvre des missiles ait pu se produire dans « un périmètre plus étendu », bien au delà du camp militaire (p. 313)<sup>21</sup>. Par ailleurs, les missiles seraient de fabrication soviétique, ainsi que l'avait établi l'instruction du juge Bruguière, missiles ne pouvant être utilisés que par des tireurs entraînés (le rapport estime de 50 à 60 heures le temps nécessaire à cet entraînement). Je n'entrerai évidemment pas dans le détail de la

---

<sup>21</sup> Les tenants de la version incriminant des Hutus extrémistes écrivent le plus souvent « camp militaire » alors que le rapport écrit « le site de Kanombe ».

démonstration, je m'en tiens juste à rappeler ce que le rapport ne dit pas et ce que les avocats du FPR, suivis par de nombreux médias, lui ont fait dire.

La possibilité de savoir par soi-même, peu de temps après sa sortie, ce que contenait le rapport a-t-elle été mise à profit par la presse ? Fort peu. Un seul journaliste, Denis Sieffert, de *Politis.fr*, titrant son éditorial « Rwanda : de la nécessité de ne pas écrire trop vite » revient, le 31 janvier, sur son premier post du 12 janvier : « Quelques jours pour obtenir le précieux document et tout autant pour le lire. Et patatras ! le rapport dont je confirme qu'il n'est pas en cause, ne dit rien de ce qu'on s'est empressé de lui faire dire, et de ce qu'on a fait circuler dans la presse »<sup>22</sup>. *Le Monde.fr* s'est contenté de publier, le 31 janvier, un « point de vue » de Filip Reyntjens, universitaire belge (et auteur, en 1995, d'un ouvrage sur l'attentat), titré « Attentat de Kigali : “ la vérité a gagné ” ? »<sup>23</sup>. Ce dernier a lu le rapport, en relève les points principaux, s'interroge sur certains d'entre eux, conclut pour finir que ceux selon qui la vérité était enfin connue aimaient « les histoires simples ».

## 5. UN RÉCIT BLOQUÉ

Ainsi, la presse hexagonale, s'est-elle montrée quasi unanime à pratiquer un exercice singulier qui aurait pu être intitulé : « comment faire dire à un rapport que l'on n'a pas lu ce qu'il ne dit pas ». Qui plus est, les avocats du FPR n'apparaissent pas cités en tant que référence principale, c'est le rapport lui-même qui fait office de source ainsi qu'en témoignent des rédactions telles : le rapport d'expertise « confirme », « lève le voile », « met à mal », « dément », « exonère », etc. D'où vient que les journalistes cités tirent immédiatement de leur manche un récit exonérant le FPR et stigmatisant (manipulateurs, voire « négationnistes ») ceux qui n'avaient pas contesté l'Ordonnance du juge Bruguière ? En fait, ce récit n'était ni une révélation, encore moins un scoop, il existait déjà antérieurement et depuis longtemps.

Mis en forme dès la fin de 1994 par des publicistes<sup>24</sup> et des journalistes, il n'a cessé depuis d'être reproduit sous de multiples formes (livres, enquêtes journalistiques, campagnes militantes, documentaires filmés, etc.) sans que change son contenu. C'est un « récit bloqué »<sup>25</sup>. Sa thèse consiste à affirmer l'implication effective des autorités politiques et militaires françaises dans le

<sup>22</sup> <http://www.politis.fr/Rwanda-de-la-necessite-de-ne-pas,16959.html>

<sup>23</sup> [www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/31/attentat-de-kigali-la-verite-a-gagne\\_1636326\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/31/attentat-de-kigali-la-verite-a-gagne_1636326_3232.html)

<sup>24</sup> J'utilise le terme de « publicistes » au sens de journalistes et auteurs portant un regard critique sur la vie publique et les institutions, sens qu'il a pris au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, élargissant la notion primitive de spécialiste du droit public. Cette désignation est neutre, ni péjorative, ni laudative.

<sup>25</sup> On ne pourrait mieux l'exprimer que Michel Sitbon, l'un des diffuseurs de ce récit parmi les plus actifs : « Voilà dix-sept ans aujourd'hui que je dis et redis la même chose. » <http://www.izuba.info/w/1-attentat-d-habyarimana-les-medecins-des,630.html>



génocide des Tutsis. Je n'entrerai pas dans le détail de ces affirmations, ni de leur système de démonstration. Il suffit de savoir que, depuis 1994, un ensemble d'acteurs et de groupes ont pratiqué et continue de pratiquer le « soupçon civique »<sup>26</sup> à l'égard de la politique française menée au Rwanda de 1990 à 1994, ont construit une interprétation conspiratoire de cette politique et capté un auditoire partageant cette interprétation. Or l'identification des commanditaires de l'attentat est une pièce centrale de la démonstration. Selon la logique de ce « récit bloqué », la mise en cause du FPR dans l'attentat du 6 avril 1994 reviendrait à décharger la France de sa complicité dans le génocide. D'ailleurs certains de ces publicistes et journalistes ont régulièrement affirmé que l'attentat avait été mis au point par les services secrets français.

Ce récit aurait pu rester confiné à son public, restreint mais convaincu et très actif sur le net. Il reste qu'il resurgit régulièrement dans la presse d'information. On se souvient qu'en 1998, les audiences de la Mission d'information parlementaire sur la politique française au Rwanda étaient suivies par les grands quotidiens. On se souvient aussi qu'à la sortie du Rapport<sup>27</sup>, le 15 décembre 1998, un rapport que personne n'avait pu encore lire, les journalistes des radios et télévisions accusèrent la Mission d'avoir pratiqué une opération de blanchiment de la France. Les journalistes de la presse écrite prirent connaissance du rapport, relevèrent les résultats de l'enquête mais exprimèrent leurs réserves sur des lacunes, ou des silences du Rapport. Quant aux publicistes, ils qualifièrent la Mission d'entreprise de désinformation.

En 2004, la dixième commémoration du génocide provoqua une relance des accusations. Au cours du mois de mars, le journaliste Patrick de Saint-Exupéry publia un violent réquisitoire contre la politique française<sup>28</sup>, réquisitoire auquel ses confrères donnèrent un large écho et qui fut suivi par une « Commission d'enquête citoyenne »<sup>29</sup>. En 2009, lors de la rupture des relations diplomatiques avec le Rwanda, Paul Kagame accusa ouvertement la France d'avoir été complice des génocidaires.

---

<sup>26</sup> DEWERPE, A., *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 90-116.

<sup>27</sup> Mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Paris, décembre 1998. La Mission avait été mise en place le 3 mars 1998.

<sup>28</sup> de SAINT-EXUPÉRY, P., *L'inavouable. La France au Rwanda*, Paris, les arènes, 2004.

<sup>29</sup> « Dans un livre intitulé "L'inavouable", [Patrick de Saint-Exupéry] affirme que des soldats français "ont formé, sur ordre, les tueurs du génocide des Tutsis", en leur inculquant les principes de la guerre anti-subversive. Un collectif d'ONG et de personnalités françaises, s'appuyant largement sur son livre, a ouvert lundi une "commission d'enquête citoyenne", interrogeant témoins et experts pour faire la lumière sur ces accusations. », AFP, Paris, 23 mars 1994, « Dix ans après le génocide, le rôle de la France remis en cause ». Une version PDF du rapport de la Commission est mise en ligne et téléchargeable : <http://cec.rwanda.free.fr/documents/Publications/horreur.htm>

Ce « récit bloqué », demeuré latent depuis 1994, ressurgit chaque fois qu'un événement suscite l'intérêt médiatique<sup>30</sup>. D'où provient l'efficacité de ce récit, sa force d'entraînement ? Il faut envisager une constellation de déterminations hétérogènes mais dont le concours assure son influence. Tout d'abord, dans une époque marquée par l'emprise mémorielle des tragédies historiques, le génocide des Tutsis a suscité une authentique émotion. Par ailleurs, l'échec de la France officielle à prévenir la tragédie rwandaise ouvre un espace propice aux révélations « officieuses » sur cette faillite et entraîne l'adhésion d'un public d'autant plus attiré par « l'histoire-complot » que les autorités en charge de la politique française au Rwanda de 1990 à 1994 n'ont jamais accepté de revenir sur leurs choix politiques et sur leurs aveuglements. Tout au contraire, ils ne se sont jamais remis en cause et chacun a défendu son propre secteur de responsabilité<sup>31</sup>. Outre qu'elle est inacceptable, cette dénégaration constante de leurs responsabilités dans ce qui est arrivé au Rwanda ne peut que nourrir le soupçon d'une affaire d'État. Enfin, la succession des épisodes politico-judiciaires, largement médiatisés, qui ont été rappelés, a donné aux passions dénonciatrices (propres à la « topique de la dénonciation » analysée par Luc Boltanski<sup>32</sup>) l'occasion de s'exprimer régulièrement (les commentaires de lecteurs suivant les articles de presse des 10, 11 et 12 janvier dernier sont révélateurs de ces passions : beaucoup recourent aux insultes, aux anathèmes, se montrent haineux à l'égard d'autres commentateurs qui prennent leur distance par rapport aux interprétations hâtives d'un rapport d'expertise non lu).

Au delà de la mise en accusation d'autorités françaises pour leur implication dans le génocide, l'un des traits de ce « récit bloqué » consiste en un enchaînement d'accusations. Ainsi, sont traités de négationnistes du génocide tutsi ceux qui ont pensé que Paul Kagame serait le commanditaire de l'attentat. Les lecteurs, non familiers des controverses concernant le Rwanda, ne comprennent pas la nécessité de cette relation. Le raisonnement est le suivant : incriminer Paul Kagame reviendrait à le rendre responsable des massacres causés par la fureur populaire qui aurait suivi l'attentat, massacres sans organisation qui ne constitueraient pas un génocide. Ce raisonnement est sans conteste soutenu dans certains milieux hutus, mais il est absurde de l'attribuer systématiquement à tous ceux qui n'ont pas exclu la responsabilité du FPR dans l'attentat, comme l'ont écrit certains journalistes influencés par les publicistes. En fait, le récit dénonciationniste n'accepte pas que le

<sup>30</sup> J'ai étudié la constitution de ce récit, de ses modalités d'expression et retracé l'histoire de ce champ particulier de la dénonciation. VIDAL, C., « La politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994. Les nouveaux publicistes de l'histoire conspirationniste », *Les Temps Modernes*, fév.-mars 2007, n° 642. On trouve cet article en pdf sur le site :

<http://www.conspiracywatch.info/attachment/114882/>

<sup>31</sup> BRADOL, J.-H., BRAUMAN, R., GUICHAOUA, A., VIDAL, C., « L'État français et le peuple rwandais », *Libre opinion, La Croix*, 3 nov. 2004.

<sup>32</sup> BOLTANSKI, L., *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

pluralisme des points de vue soit un phénomène ordinaire. Pourtant, on peut considérer (c'est mon cas et celui de bien d'autres) que l'hypothèse impliquant le FPR dans l'attentat n'exonère en aucun cas les responsabilités politiques et militaires de la France et laisse entière la responsabilité des politiciens rwandais hutus qui ont dirigé le génocide.

La persistance de ce récit bloqué, l'influence des milieux associatifs et des journalistes-publicistes ont certainement eu leur part dans l'engouement de la presse pour la version des avocats du FPR. L'attitude de *Marianne2.fr*, seul journal à manifester une attitude sceptique à l'égard de cette version apporte une preuve paradoxale de l'emprise d'un récit bloqué sur les médias. En effet, l'hebdomadaire publie régulièrement articles et bonnes pages de Pierre Péan, célèbre journaliste d'investigation, publiciste au sens où nous l'entendons, et qui publia, en 2006, une défense de la politique française au Rwanda en forme d'attaque violente de ses détracteurs<sup>33</sup>. Il y a tout lieu de penser que les positions de Pierre Péan, auteur d'un récit adverse (et non moins « bloqué », car soumis à une logique de camp) n'ont pas été pour rien dans la non-adhésion de *Marianne 2.fr* au discours des avocats du FPR et à sa critique « des éditorialistes revanchards et exaltés qui pointent l'ultime défaite des négationnistes. »

## 6. LE PRIX DE L'URGENCE ?

Le contexte préexistant à la présentation du rapport d'expertise, et dont ont été rappelés les traits principaux, n'aurait sans doute pas été à ce point propice au défaut de recoupement si la pression du temps n'avait été aussi forte. Ainsi qu'en témoignent les horaires de parution, il a existé, pour toutes les rédactions, un puissant impératif d'urgence (au point que certains publient avant la fin de la présentation) associé, dans ce cas précis, à une forme de devoir de révélation peut-être appuyé, pour certains, sur une conviction intime. Pourquoi cette urgence qui s'est imposée à tous ? Même si l'attentat date de plus de quinze ans, les immenses massacres qui l'ont suivi, ainsi que la controverse toujours intense sur les responsabilités françaises, font que cet événement initial, loin d'être estompé, ressurgissant dans toute sa force choquante rend les journalistes vulnérables à une communication bien organisée, a rendu intenable la position d'attente d'en savoir plus.

Une enquête auprès des journalistes n'a pas été menée systématiquement. Cependant, au cours de la conférence tenue le 28 mars dernier à l'École des Affaires internationales (Institut d'études politiques, Paris), trois journalistes ont fait part de leurs réactions. Renaud Girard, grand reporter au *Figaro*, a été envoyé spécial de son journal au Rwanda dès les premiers jours ayant suivi l'attentat, Jean-Pierre Campagne, journaliste à l'AFP, a suivi depuis 1992, les événements concernant le Rwanda et la région des Grands Lacs. Ils n'ont écrit ni l'un ni l'autre sur la présentation du rapport

---

<sup>33</sup> PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris, Mille et Une Nuits, 2005.

d'expertise. Renaud Girard récuse la thèse faisant du président François Mitterrand l'auteur d'un complot contre le FPR, rappelle que Paul Kagame, après sa victoire, a installé une dictature sanglante et mené une guerre médiatique acharnée pour défendre son régime de toute accusation. Cette position ne l'engage pas pour autant dans un camp : il affirme ne rien savoir de convaincant qui lui permettrait de trancher sur l'identité du commanditaire de l'attentat. Jean-Pierre Campagne, peu après la publication des articles sur l'expertise, eut l'occasion de rencontrer plusieurs journalistes qui lui ont fait part de leur étonnement à l'égard des certitudes de leurs confrères sur les auteurs de l'attentat, certitudes que la présentation du rapport ne suffisait pas à leur faire partager. Il ne la partage pas non plus.

Denis Sieffert, directeur de la rédaction de *Politis*, avait réagi le 12 janvier dans son blog (« Rwanda, un rapport décisif ») en reprenant à son compte et sans hésiter, ni citer de source, la version des avocats du FPR : « Le rapport rendu public lundi par le juge Trévidic établit de façon incontestable, semble-t-il, que le missile qui, le 6 avril 1994, a abattu l'avion du président rwandais, Juvénal Habyarimana, a été tiré depuis une position tenue par les Forces armées rwandaises (FAR). » L'hypothèse selon laquelle des éléments extrémistes hutus ont commis l'attentat « est confirmée aujourd'hui ». Il reconnaît que le statut de son papier, un blog, soit un écrit plus intime et plus vite écrit, a sans doute affaibli sa vigilance et l'a ouvert à l'influence des « grands journaux ». Quelques jours plus tard, la lecture du rapport d'expertise (« qui ne dit rien de ce que les journalistes lui ont fait dire ») le fait revenir sur son empressement initial et s'auto-critiquer : « de la nécessité de ne pas écrire trop vite ». Il propose quelques éléments de compréhension de l'emballement médiatique. Pour lui, les journalistes ne sont pas toujours aptes à combattre l'esprit de système : s'il est vrai que la France a encouragé et perpétré des crimes en Afrique, elle n'est pas pour autant responsable de tous les crimes qui y sont commis. Par ailleurs, les médias sont attendus par leur lectorat, ils en sont relativement dépendants d'autant que les associations militantes exercent une forte pression sur la rédaction, et réagissent très violemment tout particulièrement quand il s'agit du Rwanda, entre autres par des dénonciations sur le net. Enfin, toujours selon Denis Sieffert, le manque de recul temporel peut faire d'eux aussi la proie des représentations majoritaires de l'événement.

Ce témoignage personnel corrobore les analyses d'historiens et de sociologues de la presse. Ainsi, avons-nous repris les réflexions d'Agnès Chauveau sur le récit médiatique en général, de même que nous pensons, avec Cyril Lemieux, qu'essayer de comprendre comment des journalistes ont été influencés par leurs sources relève d'une sociologie de la croyance. Une forme de croyance qu'analysait naguère l'historien Marc Bloch : « Une fausse nouvelle naît toujours de représentations collectives qui préexistent à sa

naissance, elle n'est fortuite qu'en apparence [...].<sup>34</sup> Dans cette perspective, je pense que si le doute méthodique a fait défaut aux journalistes, c'est en raison d'un ensemble de circonstances dont j'ai rendu compte. Cependant, même avec cette explication, une telle unanimité, la force de ce conformisme me laissent perplexes. Des recherches comparatives et historiques sur des « emballements » analogues, dans la presse française et celle d'autres pays, permettraient sans doute de mieux mettre en lumière des logiques médiatiques dans une situation de concurrence intensifiée par la multiplicité des intervenants sur le marché des informations.

---

<sup>34</sup> BLOCH, M., « Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre », *Revue de Synthèse historique*, 1921, in *Mélanges historiques*, T.1, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963, p. 41-57.